

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI INDEX EQUITY EUROPE LOW CARBON - R - EUR

Classe R - Code ISIN : (C) FR0012395531

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI INDEX EQUITY EUROPE LOW CARBON - R - EUR, vous investissez sur les marchés des actions des moyennes et grandes capitalisations des pays européens développés libellées en toutes devises par la mise en œuvre d'une gestion indicelle de stratégie.

L'objectif est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice de stratégie MSCI Europe Low Carbon Leaders (« l'Indice de stratégie ») quelle que soit son évolution, positive ou négative. L'objectif d'écart de suivi maximal, calculé sur un an glissant, entre l'évolution de la valeur liquidative du fonds et celle de l'Indice de stratégie est de 2%.

L'Indice de stratégie, dividendes nets réinvestis (les dividendes nets de fiscalité versés par les actions composant l'indice sont intégrés dans le calcul de l'indice), libellé en euro est calculé et publié par le fournisseur d'indices MSCI et composé d'actions moyennes et grandes capitalisations des marchés développés européens.

L'objectif de l'Indice de stratégie est de réduire de 50% minimum le niveau des émissions carbone (émissions actuelles et réserves représentant les émissions potentielles futures), par rapport à celui de l'indice MSCI Europe (indice parent, pondéré par la capitalisation boursière).

L'Indice de stratégie exclut ainsi :

- (1) 20% des valeurs de l'univers de l'indice parent selon le critère de l'"intensité carbone", définie comme le poids des émissions de carbone (en tonnes de CO2) d'une société, rapporté au chiffre d'affaire, avec un maximum d'exclusion de 30% du poids d'un secteur de l'indice parent,
- (2) Les sociétés affichant les plus importantes réserves en combustibles fossiles (en tonnes, rapportées à la capitalisation boursière) de l'univers de l'indice parent, jusqu'à atteindre une réduction de 50% au moins de ces réserves.

L'Indice de stratégie n'a ainsi pas pour objectif d'exclure toutes sociétés émettrices de carbone mais de réduire la représentativité de ces dernières par rapport à la composition de l'indice parent. En outre, l'Indice de stratégie conservera une composition sectorielle et géographique similaire à l'indice parent; il vise à maintenir une tracking error limitée par rapport à ce dernier. La construction de l'Indice de stratégie est ainsi réalisée dans un objectif de performance corrélée à celles de l'indice parent.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique une gestion de type « indicelle », selon la méthode de réplique physique qui consiste à répliquer l'Indice de stratégie en investissant dans les titres entrant dans la composition de l'Indice de stratégie. Le poids de chaque titre en portefeuille tend à être aussi proche que possible de son poids dans l'Indice de stratégie.

L'Indice de stratégie est disponible via Reuters (MIEU0LCLONEU) et Bloomberg (M7EULCL).

Des informations complémentaires sur la composition et le fonctionnement de l'Indice de stratégie sont disponibles dans le prospectus et sur le site interne de MSCI: [msci.com](https://www.msci.com).

Le FCP est exposé au risque de change résultant de la différence entre les devises des actions composant l'Indice de stratégie et la devise de référence du portefeuille.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,29 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées

Votre OPCVM ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds a été créé le 5 mars 2015 et sa classe R le 5 mars 2015. La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 août 2016.